

SÉCURITÉ, TRANQUILLITÉ ET PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE



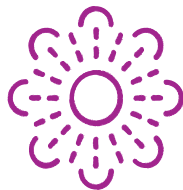
AUJOURD'HUI

La sécurité des citoyens est la responsabilité de l'État qui, localement est assurée par le Préfet avec la police nationale et la gendarmerie.

Pour autant, la commune peut agir et imposer sa vision aux représentants de l'État tout en s'appuyant sur les moyens qui sont les siens, comme la police municipale.

La future Maire présidera le **Conseil de Sécurité et de Prévention de la Délinquance** dont les membres sont le préfet, le procureur, le commissaire de police et le colonel de gendarmerie, les bailleurs sociaux, les représentants des opérateurs de transports, certaines associations... Nous en ferons un **vrai outil d'orientation de nos politiques locales de tranquillité et de sécurité**. La Maire, accompagnée de l'adjoint à la sécurité, coordonnera ainsi les priorités de la municipalité en la matière :

- **lutte contre l'insécurité et les violences routières**, en ciblant l'action vers les automobilistes aux comportements inconséquents et dangereux,
- **lutte contre les trafics de stupéfiants**,
- **lutte contre les cambriolages** commis dans les résidences principales et secondaires ainsi que dans les locaux industriels et commerciaux,
- **lutte contre les violences faites aux femmes** en renforçant l'accompagnement au dépôt de plainte et au suivi de ces victimes,
- **lutte contre toutes les formes de discrimination**,
- **lutte contre les incivilités du quotidien**,
- **lutte contre les nuisances sonores des motos et voitures**.



Nous mettrons en place un « **réfèrent sûreté** » au sein de la police municipale qui pourra sensibiliser les Gapençais-es, notamment les aînés, aux **bonnes pratiques et précautions pour éviter les vols, escroqueries et démarcages illégaux**.

En ce qui concerne la vidéosurveillance, les caméras installées par la majorité actuelle ayant coûté beaucoup d'argent aux contribuables, nous proposons de les utiliser à des fins de tranquillité publique et notamment de lutte contre l'insécurité routière. En effet, elle permettra, bien utilisée, d'**intervenir rapidement si des infractions sont commises**, en particulier, les stationnements dangereux sur les pistes cyclables, arrêts de bus, trottoirs... Elle servira également à informer sur les conditions de circulation.

Nous exigeons **que l'Etat assume pleinement ses obligations définies dans le cadre d'une convention de coordination « Etat - commune »** et en particulier en renforçant les effectifs de la police nationale en soirée et dans la nuit sous forme de patrouilles et d'agents pour une bonne utilisation de la vidéosurveillance dans le cadre que nous définirons.

Nous n'installerons aucune nouvelle caméra.

Aujourd'hui, la mairie dépense en moyenne plus d'un million d'euros par an pour installer de nouveaux équipements. **Nous réaffecterons ces budgets à des moyens humains au sein de la police municipale afin d'assurer une présence physique rassurante de proximité**.

Nous répondrons à toutes les incivilités en exerçant les prérogatives confiées au maire et en appliquant les dispositifs tels que le « rappel à l'ordre » et la « transaction - réparation », et nous assurerons un suivi de ces auteurs de trouble.

